



CONVOCATION DES ASSEMBLEES PRIMAIRES MUNICIPALE ET BOURGEOISIALE

Les assemblées primaires municipale et bourgeoisiale sont convoquées à **la salle bourgeoisiale de St-Martin** le

MARDI 14 DECEMBRE 2021 A 19H30

Les mesures sanitaires liées au Covid-19 seront appliquées.

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE PRIMAIRE MUNICIPALE

1. Ouverture de l'assemblée et vérifications d'usage
2. Budget 2022 de la Municipalité ; Présentation
3. Budget 2022 de la Municipalité ; Approbation
4. Plan financier 2022–2025 de la Municipalité ; Présentation
5. Décisions fiscales applicables à l'exercice 2022
6. Informations communales
7. Divers

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE PRIMAIRE BOURGEOISIALE

1. Ouverture de l'assemblée et vérifications d'usage
2. Budget 2022 de la Bourgeoisie ; Présentation
3. Budget 2022 de la Bourgeoisie ; Approbation
4. Plan financier 2022–2025 de la Bourgeoisie ; Présentation
5. Divers

Les budgets et plans financiers peuvent être consultés au greffe communal durant les heures d'ouverture, ainsi que sur le site internet de la Commune (www.saint-martin.ch).

En vertu de l'art. 100 de la loi sur les communes, les procès-verbaux des assemblées primaires municipale et bourgeoisiale, peuvent être consultés au bureau communal durant les heures d'ouverture, ainsi que sur le site internet de la Commune (www.saint-martin.ch).

St-Martin, le 18 novembre 2021

MUNICIPALITE ET BOURGEOISIE DE ST-MARTIN

ALAIN ALTER
Président

MICHEL GASPOZ
Secrétaire communal